



# PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024 A 18H30

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	
<b>Nombre de présents</b>	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe DUCHAUSSOY ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN
<b>Absents</b>	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET
<b>Date de la convocation</b>	10 avril 2024	

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Nathalie VASSEUR, secrétaire de séance et Mme Aurélie DERASSE, auxiliaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :

« Chers collègues,

Comme vous l'avez constaté, l'ordre du jour de notre séance de ce soir est peu fourni.

Parmi les différents points, vous serez invités à valider comme chaque année notre participation financière au fonctionnement du SMUR de Eu, à hauteur de 2 258 euros. Même si l'on peut regretter que les communes doivent mettre la main à la poche, cette somme reste modeste au regard du service

rendu. En effet, il convient de mettre ce montant, calculé au prorata du nombre d'habitants, en parallèle avec les 700 sorties du SMUR en 2023, dont 83 sur le seul territoire du Tréport.

Ce service rendu est essentiel, car il en va de la santé de nos administrés ou de nos visiteurs et de l'égalité aux soins de nos concitoyens.

À ce sujet, je ne peux faire l'économie d'un mot concernant le service des urgences de l'hôpital de Eu. Par le passé, les urgences étaient accessibles à tous et à toute heure. Depuis quelque temps, il arrivait que, faute de soignants en nombre suffisant, on nous demande ponctuellement de composer le 15 avant de nous y présenter. Désormais, ce mode de fonctionnement devient la règle, au moins jusqu'à la fin de l'été. Il nous reste à espérer que, dès la rentrée, nous ne serons plus dépendants de ce système dû actuellement à un nombre conséquent de congés maternité et paternité ainsi qu'à l'allongement de la durée de formation des médecins-urgentistes. Les jeunes en fin de cursus ne seront donc disponibles que l'an prochain.

Je le disais, l'ordre du jour est léger ce soir, aussi, je vais prendre le temps d'intervenir sur quelques autres sujets qui ne font pas l'objet de délibérations, mais qu'il est utile d'évoquer pour la bonne information de tous.

Il y a quelques jours, j'ai pris part aux travaux de l'assemblée générale de l'Ancrage. Cette association, par le travail de son personnel et de ses bénévoles, réalise un travail remarquable. La qualité du service rendu y est connue et reconnue, et cela mérite d'être salué sans réserve. Toutefois, la médaille a son revers. La notoriété de notre centre social va bien au-delà du Tréport. D'ailleurs, à ce jour, 48 % des adhérents ne sont pas Tréportais. Pourtant, le financement, s'agissant des communes, repose sur nos seules épaules et représentait un peu plus de 200 000 euros l'an dernier.

Comme je l'ai rappelé lors de cette réunion, lorsque le projet d'épicerie solidaire était en passe de voir le jour, j'ai contacté tous les maires de la Communauté de communes des villes sœurs. 26 d'entre eux m'ont opposé un refus catégorique. Seule la Ville d'Eu a accepté le principe d'un financement à hauteur de 25 %.

Aujourd'hui, le dynamique directeur de l'Ancrage appelle de ses vœux l'agrandissement de l'épicerie et son élargissement aux populations d'autres communes. Comme lui, je sais bien que les besoins ne se limitent pas à ceux des Tréportais et des Eudois. À Étalondes, à Longroy, à Incheville, à Flocces et dans toutes les autres communes de la CCVS, il y a aussi des personnes qui subissent la conjoncture de plein fouet. Il y a des habitants qui ont faim.

Leur refuser l'accès à l'épicerie solidaire me fend le cœur, mais nous devons être lucides. Non seulement nous ne pouvons pas y arriver seuls, mais de plus, il serait injuste que le service soit ouvert sans contribution des autres communes. J'ai d'ailleurs invité tous les usagers de l'Ancrage, non Tréportais, à aller tirer la manche de leurs Maires pour leur rappeler que la situation doit changer. Je suis tout à fait favorable à l'élargissement de l'épicerie solidaire et des autres activités de l'Ancrage, mais pas à n'importe quel prix, pas pour une extension au rabais.

L'Ancrage n'est d'ailleurs pas la seule structure dans ce cas. Nous avons aussi le cas de la médiathèque. Son succès est incontestable. C'est un magnifique outil qui rencontre un large succès. Là aussi, il repose en grande partie sur le travail de l'équipe en place. Là aussi, la Ville du Tréport est la seule à mettre la main à la poche, alors que les usagers viennent de tous horizons. Certains pensent, à tort, que les bibliothèques du territoire relèvent de la CCVS. C'est faux. Elles font partie du réseau communautaire, un réseau qui rend bien des services, mais le fonctionnement et les frais qui en découlent sont purement communaux. Là encore, il faudra bien un jour remettre en cause ce système au profit d'un procédé plus juste.

Enfin, un tout autre sujet mérite une petite mise au point. Un article est récemment paru dans la presse, s'agissant de l'entretien du canal maritime. Ce sujet mérite l'attention, mais il convient de rappeler qu'il s'agit là de la seule compétence portuaire. Même si la Ville le voulait, elle ne pourrait pas engager des dépenses dans un domaine qui n'est pas le sien.

La délégation de la gestion portuaire est confiée à la CCI Littoral Hauts-de-France. Force est de constater que l'entretien du canal n'est sans doute pas mené de manière suffisamment rigoureuse. Réaliser des interventions de manière ponctuelle n'est pas une situation dont on doit se satisfaire.

Au 1<sup>er</sup> janvier prochain, la délégation sera remise entre les mains du syndicat des ports départementaux récemment créé. En tant que conseiller départemental, l'une de mes missions sera d'intervenir pour essayer d'améliorer la situation.

Ces précisions étant faites, je vous propose à présent de passer à l'ordre du jour. »

**COURRIERS RECUS :**

- Courrier de remerciements pour les marques de sympathie témoignées lors d'un décès.
- Courrier de la présidente de l'association « l'Arche » qui remercie la municipalité pour le don de chaises.

## Sommaire

<b>DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023 .....</b>	<b>4</b>
<b>ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE .....</b>	<b>7</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS .....</b>	<b>10</b>
<b><u>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE .....</u></b>	<b><u>10</u></b>
<b>5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES .....</b>	<b>10</b>
<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024 .....</b>	<b>10</b>
<b><u>3. DOMAINE &amp; PATRIMOINE .....</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b>3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC .....</b>	<b>11</b>
<b>CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC.....</b>	<b>11</b>
<b>3.6 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ .....</b>	<b>13</b>
<b>CESSION DE DROIT AU BAIL – LOCAUX SITUÉS 25 BIS, 26 ET 26 BIS QUAI FRANÇOIS 1<sup>ER</sup> .....</b>	<b>13</b>
<b><u>4. FONCTION PUBLIQUE .....</u></b>	<b><u>15</u></b>
<b>4.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.....</b>	<b>15</b>
<b>CONVENTION DE SOUTIEN À LA POLITIQUE DE RÉSERVE OPÉRATIONNELLE..</b>	<b>15</b>
<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.05.2024 .....</b>	<b>16</b>
<b><u>7. FINANCES LOCALES.....</u></b>	<b><u>17</u></b>
<b>7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES .....</b>	<b>17</b>
<b>DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE.....</b>	<b>17</b>
<b>7.5 SUBVENTIONS .....</b>	<b>20</b>
<b>DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION TEAM YVON SPORT.....</b>	<b>20</b>
<b>7.10 DIVERS .....</b>	<b>21</b>
<b>PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU SMUR – ANNÉE 2024 .....</b>	<b>21</b>
<b>VALORISATION DES MOYENS LOGISTIQUES MIS À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - MODIFICATION .....</b>	<b>22</b>
<b>MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX .....</b>	<b>23</b>
<b><u>8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES.....</u></b>	<b><u>25</u></b>

<b>8.2 AIDE SOCIALE .....</b>	<b>25</b>
<b>    MODIFICATION DU LIVRET DES AIDES AUX FAMILLES .....</b>	<b>25</b>
<b>POINTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>26</b>
<b><u>7. FINANCES LOCALES.....</u></b>	<b><u>26</u></b>
<b>    7.10 DIVERS.....</b>	<b>26</b>
<b>        CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT FLIP EXPO 2024.....</b>	<b>26</b>
<b><u>8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES.....</u></b>	<b><u>27</u></b>
<b>    8.9 CULTURE.....</b>	<b>27</b>
<b>        ANIMATION CULTURELLE – CONVENTION VILLE/ DÉPARTEMENT – LIRE À LA PLAGE – ANNÉE 2024.....</b>	<b>28</b>
<b>QUESTIONS ORALES .....</b>	<b>29</b>

**DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

2024/109	07/03/2024	Sports – convention – Ville du Tréport/ fête du sport 2024 – animation sportive 2024	Animation sportive 2024 Exposition maquette tour Eiffel le 29.06.2024 à la salle Serge Reggiani Convention : 842,54€ répartis de la façon suivante : 200€ pour l'intervention, 260€ pour l'hébergements, 120€ pour les repas et 264,54€ pour le trajet
2024/110	07/03/2024	Demande de subvention – mise aux normes et sécurisation du funiculaire de la Ville – Préfecture de Seine-Maritime	Considérant l'engouement des touristes et des locaux pour utiliser le funiculaire qui permet de relier la ville basse et la ville haute gratuitement en moins de 3 minutes ; Considérant les travaux de mise aux normes et de sécurisation nécessaires sur l'année 2024 ; Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès de la préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL pour la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, Il a été décidé d'approuver la dépense relative aux travaux nécessaires pour la mise aux normes et la sécurisation des installations du funiculaire pour un montant total de 310 560€ HT Il a été décidé de solliciter une aide financière auprès de la préfecture de Seine-Maritime au titre de la DSIL à hauteur de 50% à savoir 155 280€.
2024/111	06/03/2024	Convention mise à disposition de locaux – avenant n°12 – Commune du Tréport/ Mission locale Dieppe Côte d'Albâtre	Mise à disposition des anciens locaux du CMS Prolongation de la convention d'un an soit jusqu'au 28.02.25 Loyer mensuel : 1 215,34€ Frais de ménage mensuel : 459,51€
2024/112	13/03/2024	Contrat location -cabine de plage n°506	Location cabine de plage Période du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€

2024/113	13/03/2024	Contrat location -cabine de plage n°504	Location cabine de plage Période du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre 2024 redevance 668,00€
2024/114	13/03/2024	Contrat location -cabine de plage n°507	Location cabine de plage Période du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre 2024 redevance 1 001,00€
2024/115	15/03/2024	Commande publique – contrat de maintenance de la borne IRVE espace Max Guillochin - SOGETREL	Considérant l'installation d'une borne IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques) sur l'espace Max Guillochin, avec mise en service effective le 30.09.2023 ; Considérant la proposition de contrat de service reçue de la société SOGETREL pour la supervision et la maintenance de l'installation ; Il a été décidé de retenir la société SOGETREL pour la supervision et la maintenance de l'installation pour une durée de 36 mois. Le montant de la supervision pour les 3 ans du contrat est de 1 845€ HT, payable à la signature Le montant de la maintenance préventive est de 415,67€ HT annuel
2024/116	15/03/2024	Culture – Contrat de cession – Ville du Tréport/ compagnie de l'hyperbole à trois poils – spectacles des 14 et 15 mars 2024 – animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Spectacle « l'esquiseuse » les 14 et 15 mars 2024 à 10h, 14h et 20h à la salle Serge Reggiani Contrat : 4 807,47€ TTC transport inclus A la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration, l'hébergement et le catering
2024/117	20/03/2024	Commande publique - contrat d'entretien curatif distributeur carburant n°354 - Commune du Tréport / Société Ntech équipement	Considérant que le contrat signé le 29.04.2021 est arrivé au terme de ses 3 ans le 31.12.2023 ; Considérant qu'il convient de renouveler ce contrat pour les besoins du CTM ; Il a été décidé de signer un contrat d'entretien curatif n°354 du distributeur carburant avec la société NTECH EQUIPEMENT. Montant de la redevance annuelle : 1 770,25€ HT soit 2 124,30€ TTC Contrat : 1 an à compter du 01.01.2024, reconduit tacitement dans la limite de 4 années soit jusqu'au 31.12.2027
2024/118	Signature en cours	Département de Seine-Maritime – Mise à disposition de locaux - avenant 1	Vu la décision 2018/173 relative à la passation de la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville du Tréport et le Département de Seine-Maritime,  Considérant la demande formulée par les services du Département pour un changement de bureau au sein de la Maison des services à compter du 01.03.2024, il convient de signer un avenant à cette convention  L'avenant n° 1 précise qu'à compter du 01.03.2024, le Département de Seine-Maritime partage le bureau A00-130 avec la Mission Locale, en lieu et place du bureau A00-030
2024/119	21/03/2024	Commande publique - Marché de travaux d'entretien des bâtiments communaux 2023 - LOT 3 menuiseries bois - menuiserie COPIN - avenant 1	Considérant l'évolution des besoins aux regards des cabines de plage détruites par la tempête courant 2023 et des remarques des locataires en cours de saison estivale quant à la promiscuité des promeneurs sur les planchers ; Considérant la remise d'un devis actualisé par l'entreprise à l'issue du rendez-vous préalable à la mise en fabrication, Il a été décidé de conclure un avenant n°1 avec l'entreprise COPIN qui modifie les quantitatifs et les dimensions des cabines et planchers à fabriquer Ces modifications n'entraînent pas de +/- value, le montant du marché reste inchangé

2024/120	25/03/2024	Contrat location -cabine de plage n°523	Location cabine de plage Période du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre 2024 redevance 467,00€
2024/121	26/03/2024	Culture – contrat de vente d’artiste – Ville du Tréport / Michel PRUVOT – guinguette du 11.07.2024 – animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Guinguette du 11.07.2024 de 16h à 18h30 au forum de la plage Contrat : 1 350€ TTC, les charges sociales et la technique sont incluses A la charge de l’organisateur : catering et les droits d’auteur
2024/122	28/03/2024	Commande publique – contrat de prestations de services pour l’application Flowbird Abrogation déc 2024/090 du 20.02.2024	Considérant la possibilité, pour les usagers des parkings, d’effectuer le paiement de leurs droits de stationnement à distance depuis un téléphone portable, une tablette, un ordinateur par le biais d’une application ; Considérant la volonté de la commune de mettre en place ce service pour l’ensemble de ses parkings « de surface » ; Considérant la proposition de contrat de service reçue de la société FLOWBIRD SAS ; Considérant la possibilité de conclure ce contrat de gré à gré sans mise en concurrence préalable du fait d’une estimation annuelle des frais à 3 300€ HT. Il a été décidé de retenir la société FLOWBIRD SAS pour la fourniture, le déploiement et la gestion du service flowbird. Montant annuel des frais fixes est nul Montant annuel des frais variables dont le coût unitaire facturé par transaction est de 0.11€ HT, sera fonction du nombre réel de transactions bancaires réalisées dans le cadre de paiement via l’application sans pouvoir dépasser un volume de 100 000 par an. Prise d’effet du contrat : à compter du 01.04.2024 pour 36 mois
2024/123	Signature en cours	Convention de surveillance des baignades et des activités nautiques – Ville du Tréport / SDIS 76 - année2024	Surveillance plage du 06.07 au 01.09.2024 3 sapeurs-pompiers volontaires du lundi au vendredi 4 sapeurs-pompiers volontaires les samedis, dimanches, jours fériés et période du 15.07 au 16.08.2024 montant prévisionnel : 27 687,89€
2024/124	Signature en cours	Contrat pour le feu d’artifice du 13.07.2024 – Ville / société BREZAC artifices - animation culturelle 2024	Feu d’artifice du 13.07.2024 en commun avec la Ville de Mers-les-Bains Lieu, horaire et prix à confirmer
2024/125	12/04/2024	Contrat pour le feu d’artifice du 14.08.2024 –Ville / Société BREZAC artifices - animation culturelle 2024	Feu d’artifice du 14.08.2024 à 22h45 au pied de falaises Prix : 8 500€
2024/126	Signature en cours	Contrat de cession -Ville du Tréport/ Christophe de Barallon concert du 21.06.2024 – animation culturelle 2024	Animation culturelle 2024 Fête de la musique 21.06.2024 à 20h30 quai François 1 <sup>er</sup> Contrat : 1 500,00€ A la charge de l’organisateur : la restauration, l’hébergement et les droits d’auteur
2024/127	29/03/2024	Avenant à la convention d’occupation précaire de logement	Avenant à la convention précaire de logement Occupation du logement du 01.01.2024 au 15.05.2024 Il n’est apporté aucune autre modification aux autres articles
2024/128	05/04/2024	Convention mise à disposition à titre gracieux de minibus – Ville du Tréport/ l’espace social et culturel l’Ancre	Prêt du minibus le 25.04.2024 Consenti à titre gracieux

## ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

2024/108	05/03/2024	Restriction temporaire de la circulation esplanade des Congés Payés et esplanade du Général Leclerc	Circulation et stationnement interdits esplanade des Congés Payés et esplanade du Général Leclerc	Le 07/04/2024
2024/109	05/03/2024	Prolongation de la restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue de la Commune de Paris (RD78), rampe du Musoir (RD78) et rue l'ancien hôtel de ville	Prolongation des mesures de restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réhabilitation du collecteur d'eau pluvial situé à l'intersection des rues de la Commune de Paris, de l'Ancien Hôtel de Ville et de la Rampe du Musoir	Du 08/03 18h00 au 13/03/2024 19h00
2024/110	08/03/2024	ODP 2024 : MIAMI FOOD		
2024/111	06/03/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Alliés	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le renouvellement du branchement d'eau potable du 21 rue des Alliés au TRÉPORT	08/03/2024 de 08h00 à 17h00
2024/112	06/03/2024	Restriction temporaire du stationnement esplanade Louis Aragon	Restriction du stationnement esplanade Louis Aragon pour permettre l'installation des restos-box par l'entreprise Sommalev	Du 11 au 13/03/2024
2024/113	06/03/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Jules Dautresire	Échafaudage installé 12, rue Jules Dautresire et stationnement autorisé sur 1 place, dans le cadre des travaux de remplacement du chéneau de l'habitation	Du 07 au 08/03/2024
2024/114	07/03/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Abbé Vincheneux	Restriction temporaire du stationnement sur 1 emplacement, rue Vincheneux dans le cadre du nettoyage de la toiture de située au 23 rue Vincheneux	Le 08/03/2024
2024/115	07/03/2024	Restriction temporaire du stationnement place de l'église	Restriction temporaire du stationnement sur 10 emplacements place de l'église pour le déroulement des obsèques	Le 08/03/2024 à partir de 8 heures jusqu'à la fin des obsèques
2024/116	08/03/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue du 11 novembre 1918	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le renouvellement de la canalisation d'eau potable rue du 11 novembre 1918	Du 25/03 au 26/04/2024 de 08h00 à 17h00 sauf les week- ends
2024/117	08/03/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement quai Sadi Carnot	Instauration d'un alternat de la circulation et restriction temporaire du stationnement sur 1 emplacement au droit du 5 bis, quai Sadi Carnot, afin de permettre le déménagement d'un habitant au 8-9, quai Sadi Carnot	Le 16/03/2024
2024/118	12/03/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue de la Commune de Paris	Échafaudage installé 16 rue de la Commune de Paris et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux sur la façade de l'habitation	Du 18/03 au 26/04/2024
2024/119	12/03/2024	Autorisation d'installation d'une nacelle et d'une zone de chantier rue du Commerce	Installation d'un camion nacelle et d'une zone de chantier, au droit du 10 rue du Commerce dans le cadre des travaux de nettoyage de la façade du magasin	Du 18/03/2024 de 8h00 à 12h00
2024/120	13/03/2024	Autorisation d'installation d'une nacelle rue du docteur Pépin	Nacelle installée et stationnement autorisé sur 2 places au niveau du 46 rue du docteur Pépin pour l'expertise du toit de l'habitation	25/03/2024

2024/121	15/03/2024	Restriction temporaire du stationnement rue Alexandre Papin	Restriction temporaire du stationnement sur 1 emplacement au droit du 104, rue Alexandre Papin, dans le cadre du stationnement d'un véhicule pour l'évacuation de gravats de l'habitation	Du 18 au 29/03/2024
2024/122	14/03/2024	Délimitation de propriété communale Boulevard du Parc et Avenue des Mouettes	Délimitation de parcelles	
2024/123	18/03/2024	Restriction temporaire du stationnement petite rue Alexandre Papin	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements au droit du 3, petite rue Alexandre Papin, afin de permettre le déménagement d'un habitant	Le 30 et 31.03.2024
2024/124	22/03/2024	Organisation et déroulement de la fête foraine et réglementation de la circulation et du stationnement		Du 02 au 15/04/2024 midi
2024/125	22/03/2024	Réservation du parking aérien du funiculaire du 2 au 16/04/2024 au stationnement des caravanes d'habitation des forains lors de la fête foraine		Du 02 au 16/04/2024
2024/126	22/03/2024	Déplacement du marché pendant la fête foraine et restriction temporaire du stationnement parking place de la Poissonnerie	Stationnement interdit sur tous les emplacements entre l'entrée du parking place de la poissonnerie, face au bas de la rampe du Musoir et la rue du Commerce, compte tenu de l'organisation de la fête foraine et du déplacement du marché dans la portion du parking susmentionnée	Les 06 et 13/04/2024
2024/127	19/03/2024	Règlement intérieur fixant les modalités de mise à disposition des salles aux associations dans le cadre de l'organisation d'une brocante	Modification de l'échéance N pour formuler les demandes pour la période d'octobre N à mars N+1	
2024/128	20/03/2024	Autorisation d'installation d'une nacelle place de l'église	Nacelle installée et stationnement autorisé sur 3 places au droit du 16, place de l'église pour procéder à la réfection de l'essentage en ardoises de l'habitation	Du 02/04 au 19/04/2024
2024/129	22/03/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue du Commerce	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre l'intervention sur la canalisation gaz rue du Commerce	Du 02/04 au 12/04/2024 de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 sauf les week-ends
2024/130	25/03/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Jules Dautresire	Échafaudage installé 16, rue Jules Dautresire et stationnement autorisé sur 1 place, dans le cadre des travaux de couverture de l'habitation	Du 08/04 au 10/04/2024
2024/131	27/03/2024	ODP 2024 : BLEU CIEL	Modification de l'arrêté n°2023/509 afin de se conformer à l'utilisation réelle de l'occupation du domaine public	
2024/132	27/03/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Duc de Penthièvre et rue Pasteur	Échafaudage installé 42 rue du Duc de Penthièvre et 33 rue Pasteur et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux sur la façade de l'habitation	Du 01/04 au 19/04/2024
2024/133	27/03/2024	ODP 2024 : BRASSERIE DE LA COTE	Abrogation de l'arrêté n°2024/069 afin de se conformer à l'utilisation réelle de l'occupation du domaine public	
2024/134	27/03/2024	ODP 2024 : LOLA BOUTIQUE	Modification de l'arrêté n°2023/485 afin de se conformer à l'utilisation réelle de l'occupation du domaine public	

2024/135	28/03/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue de la Grève	Échafaudage installé 3 rue de la Grève et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux d'isolation et couverture de l'habitation	Du 28/05 au 14/06/2024
2024/136	29/03/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue des Chantiers	Échafaudage installé 4, rue des Chantiers et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux d'isolation et couverture de l'habitation	Du 13 au 27/05/2024
2024/137	29/03/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Saint-Eloi et quai François 1 <sup>er</sup>	Échafaudage installé 2, rue Saint-Eloi et 36, quai François 1 <sup>er</sup> et stationnement autorisé sur 1 place, dans le cadre des travaux de couverture de l'habitation	Du 02 au 30/04/2024
2024/138	29/03/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue du Duc de Penthièvre et rue Pasteur	Échafaudage installé 48, rue du Duc de Penthièvre et 39, rue Pasteur, et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux de ravalement à l'identique des deux façades	Du 02/04 au 03/05/2024
2024/139	02/04/2024	ODP 2024 : SARL L'ECUME (O'CROCODILE)		
2024/140	04/04/2024	Autorisation d'installation d'une zone de chantier rue du Ponceau	Installation d'une zone de chantier 20, rue du Ponceau, et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux de réparation de fuite	Du 4 au 12/04/2024
2024/141	04/04/2024	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Saint-Louis	Échafaudage installé 35, rue Saint-Louis et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux de peinture	Du 5 au 26/04/2024
2024/142	05/04/2024	Restriction temporaire du stationnement zone Sainte-Croix - tournoi football	Stationnement interdit zone Sainte-Croix dans le cadre du tournoi football "Cédric ADAIRE"	Du 18/05 à partir de 16h jusqu'au 19/05 à 18h
2024/143	04/04/2024	Interdiction temporaire de la circulation des piétons sur la plage Ouest - Opérations de nivellement de galets		Le vendredi 12 et le lundi 15 avril 2024, entre 08h00 et 18h00
2024/144	05/04/2024	Restriction temporaire du stationnement rue de la Rade	Restriction temporaire du stationnement sur 2 emplacements au droit du 12, rue de la Rade, afin de permettre le déménagement d'un habitant	Le 10/04/2024 de 8h à 12h
2024/145	05/04/2024	Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour vente au déballage le 09 mai 2024 avenue Jean Moulin	Occupation temporaire du domaine public autorisé pour la vente au déballage de l'association "Tréport festif"	Le 09 mai 2024
2024/146	04/04/2024	Interdiction temporaire de la circulation des piétons sur la plage Est, rechargement en galets de la plage de Mers-les-Bains	Circulation des piétons interdite sur la plage entre les épis 1 et 3	Du 11/04 au 30/04/2024
2024/147	08/04/2024	Autorisation d'installation d'une nacelle rue des Pêcheurs	Nacelle installée au droit du 19, rue des Pêcheurs, et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre de la réparation de nettoyage des gouttières de l'habitation	le 09/04/2024 de 8h à 12h
2024/148	08/04/2024	Arrêté municipal permanent portant réglementation du stationnement dans le quartier des Cordiers (véhicules de grand gabarit)	Le stationnement des véhicules de plus de 2 mètres est interdit, de jour comme de nuit dans le quartier historique des Cordiers	
2024/149	09/04/2024	ODP : VOTRE VILLA 14, 15 et 16, quai François 1 <sup>er</sup>		
2024/150	09/04/2024	ODP 2024: VOTRE VILLA 18 et 19, quai François 1 <sup>er</sup>		

2024/151	08/04/2024	Interdiction temporaire d'accès aux plages et jetées Est et Ouest en raison des conditions météorologiques	La façade maritime (plages Est et Ouest, jetées Est et Ouest) est concernée par des risques météorologiques majeurs. L'accès aux lieux susvisés est interdit le mardi 9 avril 2024	Le 09/04/2024
2024/152	09/04/2024	ODP 2024 : VOTRE VILLA 20, 21 et 22, quai François 1 <sup>er</sup>		
2024/153	10/04/2024	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Pasteur	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement pour permettre l'intervention sur la canalisation gaz face au 36, rue Pasteur	Du 13/05 au 24/05/2024 de 08h30 à 16h30
2024/154		ODP 2024: LA MARINE	Abrogation de l'arrêté n°2024/084 afin de se conformer à l'utilisation réelle de l'occupation du domaine public	

## DÉLIBÉRATIONS

### 5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

#### 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024

**DÉLIB. 2024/045**

Le mardi 16 avril 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	23
			Contre	
Abstention.s				
Nombre de présents	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH		
Absents ayant donné pouvoir	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe DUCHAUSSOY ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH		
Absente excusée	1	Mme Corinne MILLIEN		
Absents	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET		
Date de la convocation	10 avril 2024			

<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélié DERASSE
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES

Le rapporteur expose :

« Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 78 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le procès-verbal du conseil municipal précédent doit être arrêté lors de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Considérant que le conseil municipal s'est réuni le 13 mars 2024 en séance ordinaire à 18h30 en salle du conseil de l'hôtel de ville du Tréport, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal dudit conseil annexé à la présente délibération. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition susmentionnée.

### **3. DOMAINE & PATRIMOINE**

#### **3.5 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

##### **CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

**DÉLIB. 2024/046**

Le **mardi 16 avril 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	23
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH		
Absents ayant donné pouvoir	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe DUCHAUSSOY ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ;		

		M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN
<b>Absents</b>	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET
<b>Date de la convocation</b>	10 avril 2024	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélié DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Rachid CHELBI	

Le rapporteur expose :

« Selon les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), le domaine public immobilier est constitué des biens publics qui sont :

- Soit affectés à l'usage direct du public ;
- Soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public ;
- Ou qui, concourant à l'utilisation d'un bien appartenant au domaine public, en constituent un accessoire indissociable.

Par ailleurs, le bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public y entre de plein droit. S'il n'en est pas disposé autrement par la loi, tout acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater l'appartenance de ce bien au domaine public. Il est exposé la situation des parcelles communales mentionnées dans les annexes 1 et 2 attachées à la présente délibération.

Ces parcelles sont :

- Soit déjà affectées à l'usage direct du public par le biais des aménagements dont elles font l'objet : arrêt de bus, parking public, voirie... (article L2111-1 du CG3P) ;
- Soit font l'objet d'aménagements indispensables à l'usage public de parcelles adjacentes constituant un accessoire indispensable à celles-ci : accotement, talus, noues d'infiltration... (article L2111-2 du CG3P).

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L1, L2111-1 à L2111-3 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au classement dans le domaine public de diverses parcelles disséminées sur le territoire de la commune ;

Considérant que conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Je vous propose

- **DE PROCÉDER AU CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL** des parcelles communales mentionnées dans l'annexe 1 ; l'annexe 2 permettant de visualiser lesdites parcelles ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

### 3.6 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ

#### CESSION DE DROIT AU BAIL – LOCAUX SITUÉS 25 BIS, 26 ET 26 BIS QUAI FRANÇOIS 1<sup>ER</sup>

DÉLIB. 2024/047

Le mardi 16 avril 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	23
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH		
Absents ayant donné pouvoir	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe DUCHAUSSOY ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH		
Absente excusée	1	Mme Corinne MILLIEN		
Absents	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET		
Date de la convocation	10 avril 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélie DERASSE			
Rapporteur	Philippe VERMEERSCH			

Le rapporteur expose

« Par courriel daté du 12 mars 2024, l'office notarial MÉDRINAL-PACARY-LINKE-PESCHECHODOW-SÉRÉ m'informe de l'intention de la SARL VOTRE VILLA (M. Eric PRUVOST) de céder au profit de la SARL LA LICORNE (M. Jason OMER) son droit au bail concernant les locaux situés 25 bis, 26 et 26 bis Quai François 1<sup>er</sup> au TRÉPORT, respectivement cadastrés section AS n° 324, 323 et 322.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Considérant que la commune est propriétaire des locaux situés 25 bis, 26 et 26 bis Quai François 1<sup>er</sup> au TRÉPORT, respectivement cadastrés section AS n° 324, 323 et 322 ;

Considérant que la SARL VOTRE VILLA a acquis le droit au bail desdits locaux au cours de l'année 2016 et qu'elle envisage de le céder à la SARL LA LICORNE ;

Considérant que les dispositions contenues dans les baux initiaux prévoient que le bailleur (la commune) doit autoriser la cession du droit au bail ;

Je vous propose

- **D'AGRÉER la cession du droit au bail et l'acquéreur LA SARL LA LICORNE comme nouveau locataire des locaux situés 25 bis, 26 et 26 bis Quai François 1<sup>er</sup> au TRÉPORT**, respectivement cadastrés section AS n° 324, 323 et 322, sans pour autant décharger le cédant (LA SARL VOTRE VILLA) de son obligation de solidarité, si elle est stipulée à l'acte, au paiement du loyer jusqu'à l'expiration d'une période de trois ans à compter de la cession ;
- **D'ACCEPTER la conclusion d'un nouveau bail commercial au profit de LA SARL LA LICORNE, représentée par M. Jason OMER, selon les conditions suivantes, à savoir :**
  - Loyers trimestriels à la date de la signature du bail commercial (loyers révisés au 1<sup>er</sup> janvier 2024) :
    - N° 25 bis : 122.37 €
    - N° 26 : 163.28 €
    - N° 26 bis : 251.63 €
  - Remboursement de taxe foncière au prorata du temps d'occupation ;
  - Paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour le droit de terrasses ;
- **DE DÉCLARER** avoir connaissance des dispositions du Code de commerce relatives aux baux commerciaux et notamment au renouvellement et à la propriété commerciale ;
- **DE FAIRE RÉSERVE** de tous droits et recours contre le cédant, notamment pour les loyers et charges exigibles au jour même de la cession, si nécessaire ;
- **DE RAPPELER** que le bail autorise l'exercice de l'activité commerciale suivante : vente de vêtements ;
- **D'ACCEPTER** que l'acquéreur exerce une activité de « vente de vêtements, de cadeaux, souvenirs, articles de Paris, produits régionaux » ;
- **DE DÉCLARER**, en ce qui concerne la situation du cédant :
  - Qu'il est à jour du règlement de ses loyers, accessoires et charges ;
  - Qu'il ne doit aucune indemnité pour travaux effectués ;
  - Qu'aucune action en résiliation de bail ou tendant à obtenir la mise en jeu de la clause résolutoire de plein droit, ou à refuser le renouvellement du bail, n'a été introduite à ce jour à son encontre ;
  - N'avoir à ce jour, à l'encontre du cédant, aucune instance relative à l'application des conditions du bail dont il s'agit ;
- **DE DISPENSER** de toute signification de la cession ; la réalisation de cette cession devant être simplement portée à sa connaissance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par les soins du notaire avec une copie exécutoire par extrait ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le nouveau bail commercial et tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

Considérant les réactions à la lecture des loyers, M. le Maire donne quelques précisions. Enumère les raisons de la modicité des loyers :

- Exigüité des locaux ;
- Activité de ces commerces en extérieur, l'intérieur servant de zone de stockage ;

Précise que les locataires de ces boutiques s'acquittent d'une redevance d'occupation du domaine public identique aux autres commerces et que cela permet à la commune d'obtenir des recettes significatives.

## 4. FONCTION PUBLIQUE

### 4.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

#### CONVENTION DE SOUTIEN À LA POLITIQUE DE RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

DÉLIB. 2024/048

Le mardi 16 avril 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	
			Abstention.s	
<b>Nombre de présents</b>	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe DUCHAUSSOY ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH		
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN		
<b>Absents</b>	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET		
<b>Date de la convocation</b>	10 avril 2024			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélié DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Jean-Jacques LOUVEL			

Le rapporteur expose

« Par délibération n° 2019/028 du 26 mars 2019, le conseil municipal autorisait M. le Maire à signer une convention de soutien à la politique de la réserve militaire entre le ministère des Armées et la Ville du TRÉPORT.

Instituée par le décret n° 2016-1364 du 13 octobre 2016, la garde nationale est assurée par les volontaires servant dans la réserve opérationnelle au titre d'un contrat d'engagement (contrat ESR).

Elle concourt, le cas échéant par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire.

En cela, elle contribue aux missions :

- Des forces armées et formations rattachées relevant du ministre des Armées (MINARM) ;

- De la gendarmerie nationale et de la police nationale relevant du ministre de l'Intérieur et des outre-mer (MIOM).

Concrètement, la réserve opérationnelle rassemble des citoyens français issus de la société civile (avec ou sans expérience militaire ou policière) qui consacrent une partie de leur temps, personnel, professionnel ou étudiant, à la défense de la Nation. Ces hommes et ces femmes reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire aux forces armées, formations rattachées et aux forces de sécurité intérieure. Ils se voient ensuite confier des missions opérationnelles ou de soutien, en unités ou en états-majors, sur le territoire national ou à l'étranger. Ils peuvent également servir dans un organisme public ne relevant pas de leur ministère, voire auprès d'une entreprise ou d'un organisme de droit privé lorsque l'intérêt de la défense ou de la sécurité nationale le justifie.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération n° 2019/028 du 26 mars 2019 portant signature de la convention de soutien à la politique de la réserve militaire entre le ministère des Armées et la Ville du TRÉPORT,

Considérant que ladite convention est arrivée à son terme et qu'il convient par conséquent de la renouveler,

Je vous propose

- **DE RENOUELER** le soutien de la commune à la politique de la réserve militaire ;
- **D'AUTORISER M. LE MAIRE**, ou son représentant à signer la convention correspondante avec effet à compter de sa date de signature, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.05.2024

**DÉLIB. 2024/049**

**Le mardi 16 avril 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	23
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH		
Absents ayant donné pouvoir	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe DUCHAUSSOY ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ;		

		Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN
<b>Absents</b>	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET
<b>Date de la convocation</b>	10 avril 2024	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélié DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES	

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant la radiation des cadres de la commune d'un agent de maintenance des bâtiments-menuisier relevant de la catégorie C, compte tenu de l'absence de demande de renouvellement de sa disponibilité pour convenances personnelles ou de réintégration dans son emploi ;

Considérant la nécessité de constater au tableau des effectifs les prévisions d'effectifs budgétaires et les effectifs pourvus ;

Je vous propose

- **D'ADOPTER** la modification du tableau des effectifs **au 1<sup>er</sup> mai 2024** comme suit :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique	C	TC	-1	
<b>Sous-total</b>			<b>-1</b>	
<b>Total général</b>			<b>-1</b>	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** les propositions susmentionnées.

## **7. FINANCES LOCALES**

### **7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE**

**DÉLIB. 2024/050**

**Le mardi 16 avril 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	
			Abstention.s	
<b>Nombre de présents</b>	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe DUCHAUSSOY ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH		
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN		
<b>Absents</b>	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET		
<b>Date de la convocation</b>	10 avril 2024			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélie DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose :

« Vu le budget primitif 2024 « Ville du Tréport », il convient de procéder à des modifications budgétaires,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 11 avril 2024,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- De procéder sur le budget « Ville du Tréport » aux modifications budgétaires ci-dessous :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
023-01-AG	+ 23 094,00 €	Virement à la section d'investissement	73211-01-FIS	- 3 999,00 €	Attribution de compensation
60612-020-B	+ 30 000,00 €	Énergie-électricité	73111-01-FIS	+ 71 329,00 €	Impôts directs locaux
673-020-AG	+ 20 000,00 €	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	741121-01-FIS	+ 5 125,00 €	Dotation de Solidarité Rurale

			742-01-FIS	+ 163,00 €	Dotation Particulière Élu Local
			748312-01-FIS	+ 2 615,00 €	D.C.R.T.P.
			74833-01-FIS	- 2 139,00 €	Compensation exonérations de taxes foncières
<b>TOTAL</b>	<b>73 094,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>73 094,00 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
21321-020-P352	+ 40 500,00 €	Plus-value travaux bâtiment 20 quai François 1 <sup>er</sup> – Étanchéité toiture terrasse	021-01-AG	+ 23 094,00 €	Virement de la section de fonctionnement
2158-020-P373	+ 819,00 €	Vérin hydraulique de redressement	1318-510-P418	+ 20 000,00 €	Participation ENEDIS – Dissimulation réseaux boulevard du Parc
2158-845-P421	+ 2 700,00 €	Parc horodateurs – Kit de communication Ethernet			
2158-828-P409	+ 3 000,00 €	Plus-value travaux funiculaire – Structures porteuses cabines – augmentation des CP AP2023-04			
2188-212-P151	+ 948,00 €	Radiateur couloir école LDM			
2188-211-P355	+ 780,00 €	Radiateur couloir école Bréart			
2188-211-P355	+ 6 972,00 €	Échangeur chaudière école Bréart/gymnase Célérier			
2313-312-P321	- 12 625,00 €	Absence de financement DRAC église – réduction CP AP2023-02			
<b>TOTAL</b>	<b>43 094,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>43 094,00 €</b>	

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte la proposition susmentionnée.**

## 7.5 SUBVENTIONS

### DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION TEAM YVON SPORT

**DÉLIB. 2024/051**

**Le mardi 16 avril 2024, à 18 heures 30,** les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	
			Abstention.s	
<b>Nombre de présents</b>	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe DUCHAUSOY ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOON à M. Cédric MOMPACH		
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN		
<b>Absents</b>	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET		
<b>Date de la convocation</b>	10 avril 2024			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélié DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose :

« Par courrier en date du 3 avril 2024, la Ville du Tréport est sollicitée par l'association TEAM YVON SPORT concernant la participation d'une pilote de BMX au challenge mondial qui se déroulera à Rock Hill aux États-Unis en mai 2024.

Cette participation représente un investissement important pour la famille. Aussi sollicite-t-elle la municipalité pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle.

Aussi, je vous propose

- **D'ACCORDER** une subvention à caractère exceptionnel d'un montant de 300 Euros à l'association TEAM YVON SPORT, à la seule condition d'une participation effective ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 65748 du budget principal de la commune. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir débattu,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE les propositions susmentionnées**

Mme Anne-Marie TRÉPÉ indique que plusieurs jeunes ont été sélectionnés pour ce championnat. Demande si la municipalité a fait l'objet d'autres demandes.

Le Maire explique que seules les demandes des Tréportais sont acceptées. Ajoute que d'autres pilotes adhérents du club « AST BMX RACE » participent à ce championnat, mais n'habitent pas Le Tréport. Indique que ces pilotes devront solliciter leurs communes. Fait savoir qu'une pilote de l'AST cyclisme, habitant Le Tréport a été sélectionnée également mais ne pourra s'y rendre compte tenu de la modification des dates du championnat qui, du fait de l'organisation des jeux olympiques 2024, ont été fixées pendant les épreuves du baccalauréat. Précise que la Ville subventionnera à la seule condition de la participation effective. Indique que cette notion est stipulée dans la délibération.

## 7.10 DIVERS

### PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU SMUR – ANNÉE 2024

DÉLIB. 2024/052

Le mardi 16 avril 2024, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	23
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH		
Absents ayant donné pouvoir	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe DUCHAUSSOY ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH		
Absente excusée	1	Mme Corinne MILLIEN		
Absents	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET		

<b>Date de la convocation</b>	10 avril 2024
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélie DERASSE
<b>Rapporteur</b>	Christine LAVACRY

Le rapporteur expose

« Par courrier daté du 15 mars 2024, Monsieur le Maire de la Ville d'Eu sollicite le conseil municipal du Tréport, en vue de l'obtention d'une participation au fonctionnement du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR).

A cet effet, il rappelle que le conseil municipal d'Eu avait porté la contribution, qui repose sur le volontariat, à 0.50€ par habitant et que le SMUR est intervenu 83 fois sur la commune du Tréport en 2023.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que la population légale de la Ville du Tréport au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'établit à 4 515 habitants,

Je vous propose

- **DE PRENDRE ACTE** que la participation de la Ville du TRÉPORT au fonctionnement du SMUR au titre de l'année 2024 sera de 2 257.50 € ;
- **DE PRENDRE ACTE** que des crédits suffisants sont inscrits au chapitre 011 du budget principal et que la dépense sera imputée à l'article 6281 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

**VALORISATION DES MOYENS LOGISTIQUES MIS À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES - MODIFICATION**

**DÉLIB. 2024/053**

**Le mardi 16 avril 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	23
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH		
Absents ayant donné pouvoir	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe DUCHAUSSOY ;		

		Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN
<b>Absents</b>	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET
<b>Date de la convocation</b>	10 avril 2024	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélié DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Nathalie VASSEUR	

Le rapporteur expose

« Par délibération n° 2023/100 du 27 novembre 2023, le conseil municipal a fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la valeur des moyens logistiques mis à disposition des associations et autres organismes afin que le soutien apporté à ceux-ci par la commune soit valorisé au titre d'avantages en nature.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n° 2023/100 du 27 novembre 2023 portant valorisation des moyens logistiques mis à disposition des associations et autres organismes ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la valeur des moyens logistiques au regard des coûts de fonctionnement et charges de personnel de l'exercice N-1 ;

Je vous propose

- **DE FIXER** les nouvelles valeurs des moyens logistiques selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **DE RAPPELER** que le champ d'application de la mise à disposition gratuite de moyens logistiques concerne les associations locales ou ayant un intérêt local, social, humanitaire ou patriotique, ainsi que les C.E. dont le siège social est établi au TRÉPORT ;
- **DE DIRE** que les valeurs fixées seront actualisées par nouvelle délibération du conseil municipal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

## MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX

**DÉLIB. 2024/054**

**Le mardi 16 avril 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	Pour	23
			Contre	
			Abstention.s	
<b>Nombre de présents</b>	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH		
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe DUCHAUSSOY ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH		
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN		
<b>Absents</b>	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET		
<b>Date de la convocation</b>	10 avril 2024			
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR			
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélie DERASSE			
<b>Rapporteur</b>	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;  
Vu la délibération 2024/039 du 13 mars 2024 modifiant le livret des tarifs communaux ;

Considérant les demandes régulières de mise à disposition de salles municipales pour tout ou partie d'une demi-journée ;

Considérant que les tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle du forum de la plage s'établissaient jusqu'alors à la journée,

Je vous propose

- **DE FIXER DES TARIFS à la demi-journée pour la salle polyvalente et la salle du forum de la plage ;**
- **D'ADOPTER** les tarifs applicables aux usagers conformément au livret des tarifs communaux annexé à la présente délibération ;
- **DE PRENDRE ACTE** que l'effectivité de l'application de ces tarifs est fixée à la date de transmission au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité, sauf mention contraire dûment signalée et matérialisée dans ledit livret ;
- **DE PRENDRE ACTE** que toute modification de tarifs fera l'objet d'une délibération du conseil municipal ;
- **DE PRENDRE ACTE que la présente délibération abroge la délibération 2024/039 du 13 mars 2024 ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire** ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

Le Maire précise qu'un nouveau tarif a été fixé compte tenu, entre autres, des demandes des syndicats des copropriétés pour l'organisation de leurs assemblées générales. Indique que jusqu'à maintenant, aucun tarif à la demi-journée n'avait été établi. Précise que le tarif à la journée leur semblait trop excessif. Ajoute que la municipalité mettait gracieusement ses locaux à disposition. Trouvait cette disposition anormale dans la mesure où les syndicats se rémunèrent auprès des résidents des copropriétés pour la tenue des assemblées générales.

## **8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES**

### **8.2 AIDE SOCIALE**

#### **MODIFICATION DU LIVRET DES AIDES AUX FAMILLES**

**DÉLIB. 2024/055**

**Le mardi 16 avril 2024, à 18 heures 30,** les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	23
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH		
Absents ayant donné pouvoir	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe DUCHAUSSOY ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH		
Absente excusée	1	Mme Corinne MILLIEN		
Absents	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET		
Date de la convocation	10 avril 2024			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire.s de séance	Aurélié DERASSE			
Rapporteur	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose

« Par délibération n° 2023/104 du 27 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le livret des aides aux familles regroupant l'ensemble des aides de la collectivité dans divers domaines : scolaire, sportif, culturel...

Aussi,

Vu le code général des collectivités et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération n° 2023/104 du 27 novembre 2023 adoptant le livret des aides aux familles ;

Considérant qu'avant de solliciter la commune les familles doivent, au préalable, avoir sollicité les aides du Département de la Seine-Maritime et de l'État pour la participation à la pratique d'une activité sportive ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités d'attribution du Pass'sportréportais en ce sens ;

Je vous propose

- **DE MODIFIER ET D'ADOPTER** le livret des aides aux familles annexé à la présente délibération ;
- **DE DIRE** que la présente délibération abroge la délibération n° 2023/104 du 27 novembre 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

## POINTS SUPPLÉMENTAIRES

### 7. FINANCES LOCALES

#### 7.10 DIVERS

#### CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT FLIP EXPO 2024

**DÉLIB. 2024/056**

**Le mardi 16 avril 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	23
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH		
Absents ayant donné pouvoir	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe		

		DUCHAUSSOY ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN
<b>Absents</b>	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET
<b>Date de la convocation</b>	10 avril 2024	
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR	
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélié DERASSE	
<b>Rapporteur</b>	Nathalie VASSEUR	

Le rapporteur expose

« L'Association « À vous de flipper », en partenariat avec la Ville du Tréport, organise les samedi 27 et dimanche 28 avril 2024 le traditionnel Flip-Expo dans la salle Serge Reggiani et le gymnase Léo Lagrange au TRÉPORT.

Evènement phare sur la commune depuis plusieurs années, l'association attend de nombreux visiteurs pendant ces deux journées.

Afin de garantir de bonnes conditions d'accueil du public, la commune propose de mettre à disposition un agent contractuel chargé de la propreté des lieux durant ce week-end, moyennant le remboursement à la commune par l'association de la rémunération chargée dudit agent.

Une convention régirait les modalités de ce partenariat.

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant l'organisation de l'évènement Flip Expo les samedi 27 et dimanche 28 avril 2024 dans la salle Serge Reggiani et le gymnase Léo Lagrange au TRÉPORT, et la nécessité d'accueillir les nombreux visiteurs dans de bonnes conditions ;

Considérant que la commune dispose d'agents contractuels de droit public ayant une parfaite connaissance des installations municipales ;

Je vous propose

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat financier entre la commune et l'Association « À vous de flipper » pour l'organisation de l'évènement Flip Expo 2024, et tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

## **8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES**

### **8.9 CULTURE**

**ANIMATION CULTURELLE – CONVENTION VILLE/ DÉPARTEMENT –  
LIRE À LA PLAGE – ANNÉE 2024**

**DÉLIB. 2024/057**

**Le mardi 16 avril 2024, à 18 heures 30**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	27	<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<table border="1"> <tr> <td>Pour</td> <td align="center">23</td> </tr> <tr> <td>Contre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Abstention.s</td> <td></td> </tr> </table>	Pour	23	Contre		Abstention.s	
Pour	23								
Contre									
Abstention.s									
<b>Nombre de présents</b>	16	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, M. Jean-Jacques LOUVEL, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, M. Rachid CHELBI, M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSOY, Mme Anne-Marie TRÉPÉ, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, M. Cédric MOMPACH							
<b>Absents ayant donné pouvoir</b>	7	Mme Mélanie DELGOVE à Mme Nathalie VASSEUR ; M. Jean-Pierre BOIMARE à M. Christophe DUCHAUSOY ; Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY ; Mme Martine GRUY à M. Philippe VERMEERSCH ; Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE ; Mme Liseline DAILLY-LAVOINE à M. Laurent JACQUES ; M. Richard DENOUN à M. Cédric MOMPACH							
<b>Absente excusée</b>	1	Mme Corinne MILLIEN							
<b>Absents</b>	3	Mme Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mme Cécile CORPELET							
<b>Date de la convocation</b>	10 avril 2024								
<b>Secrétaire de séance</b>	Nathalie VASSEUR								
<b>Auxiliaire.s de séance</b>	Aurélié DÉRASSE								
<b>Rapporteur</b>	Christine LAVACRY								

Le rapporteur expose

« Le Département de la Seine-Maritime réitère son opération "LIRE A LA PLAGE" pour la saison 2024. Cette opération consiste à proposer aux usagers des plages un espace de lecture, ouvert à tous, durant l'été et de permettre ainsi une rencontre attractive avec le livre ainsi qu'une découverte de la bibliothèque municipale ou intercommunale.

Cette opération sera proposée au public du samedi 6 juillet au dimanche 25 août 2024 sans interruption les samedis, dimanches et jours fériés.

Le public est accueilli 7 jours/7 de 11h à 19h.

Cette opération nécessite la rédaction d'une convention entre le Département et la Ville du Tréport pour formaliser les engagements de chacune des deux parties.

Aussi, je vous propose

- **DE RENOUELER**, avec Le Département, la Convention de l'Opération « LIRE A LA PLAGE » qui aura lieu du samedi 6 juillet au dimanche 25 août 2024 ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer ladite Convention. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

Jean-Jacques LOUVEL fait remarquer que les horaires d'ouverture de l'opération « Lire à la plage » s'alignent bien avec ceux du poste de secours (11h00-19h00). Admet que cette disposition est appréciée. Le Maire indique qu'une exposition supplémentaire liée au 80<sup>e</sup> anniversaire du débarquement sera installée sur l'esplanade et sera gérée par les jeunes en charge de « Lire à la plage ».

## QUESTIONS ORALES

Ø

Lève la séance à 19h20.

**Signature du secrétaire de séance**



**Signature du Maire**